

COMMUNE DU BOURG D'HEM

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 Juin 2015**

L'an deux mille quinze le dix-neuf juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le huit juin, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. BATHIER Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. BATHIER, DESCHAMPS, LENOBLE, Mme FEL
MM. FRAPPAT, TISSIER, POTHEAU, SAUVE, BOUCHET, Mmes DUPONTET, FOURNEL.

Secrétaire de séance : M. FRAPPAT Olivier

Le compte rendu de la séance ordinaire du 18 mai 2015 est adopté à l'unanimité.

Le Maire demande aux conseillers municipaux de rajouter une question à l'ordre du jour :

- Convention relative à l'exploitation d'un stand de pédalos sur la plage du Bourg d'Hem

Le Conseil Municipal accepte cette adjonction.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le point concernant l'état de non-valeur du Budget Assainissement ne sera pas débattu lors de cette séance.

1- ETUDE DE DEVIS

Remplacement des menuiseries de la façade avant de la salle du foyer rural

Le Maire explique au Conseil Municipal que la baie vitrée ainsi que les fenêtres de la façade avant de la salle du Foyer Rural sont vétustes et qu'il conviendrait donc de les remplacer.

Après avoir pris connaissance des différents devis, le Conseil Municipal,

- RETIENT la proposition de l'entreprise NAUDON-MATHE Frères à La Souterraine d'un montant de 8 799,80 € HT soit 10 558,80 € TTC ;

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Mission CSPS (travaux réhabilitation ancienne école en logements)

Le Maire explique au Conseil Municipal qu'il a sollicité plusieurs entreprises pour effectuer la mission de coordonnateur SPS concernant les travaux de réhabilitation de l'ancienne école en logements.

Après avoir pris connaissance des différents devis, le Conseil Municipal,

- RETIENT la proposition de l'Atelier d'Études Régis BONNET à Ajain d'un montant de 921,00 € HT ;

- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

2- INSCRIPTION DES CHEMINS DE RANDONNEE AU PDIPR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De demander l'inscription des chemins concernés (conformément à la carte du tracé annexée à la présente délibération) au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de la Creuse,

Ces chemins cités ci-dessous, situés sur le territoire de la commune, sont publics ou appartiennent au domaine privé de la commune.

Itinéraires concernés :

1. Sentier du Guévigneau (B1)
2. Sentier du Guémontet (B2)

Les chemins concernés par ces itinéraires sont :

- n° 1 Chemin du Bourg vers La Celle-Dunoise (longeant le plan d'eau jusqu'au pont du Bourg d'Hem) ;
- n° 2 Chemin du pont du Bourg d'Hem vers les Chézelles ;
- n° 3 Chemin du Bourg vers le Guémontet (jusqu'à la limite de la Commune vers la Celle-Dunoise) ;
- n° 4 Chemin du Bourg vers Fougères et le Temple (vers Chéniers) ;
- n° 5 Chemin du Bourg vers Bonnat (passant par la Villaine) ;
- n° 6 Chemin Combrant - Chanteloube - la Butte Arnaud (vers Champsanglard) ;
- n° 7 chemin sans nom allant de la Voie communale n°104 vers Lasvy
- n°8 Chemin sans nom remontant au bord de la Creuse vers la RD 48
- n°9 Chemin sans nom remontant du bord de Creuse vers le panorama du Guémontet.
- n°10 Chemin traversant la parcelle A 2362.

3- CONVENTION RELATIVE A L'EXPLOITATION D'UN STAND DE PÉDALOS SUR LA PLAGE DU BOURG D'HEM

M. le Maire rappelle que depuis le 1^{er} juillet 2014, par convention, la Communauté de Communes du Pays Dunois a confié la gestion des équipements touristiques à la Commune du Bourg d'Hem.

Il explique que Mme Rachida PERNOT, demeurant à Chanteloube - Commune du Bourg d'Hem, gérante de la buvette à la plage était autorisé par le Syndicat mixte des 3 Lacs à louer des pédalos à partir d'un stand basé sur la plage du Bourg d'Hem.

M. le Maire propose par conséquent qu'une nouvelle convention soit signée avec Mme PERNOT, au titre de l'année 2015, le montant de la redevance restant inchangé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- fixe le montant de la redevance à 160 € pour l'année 2015,
- adopte le projet de convention à intervenir entre la Commune du Bourg d'Hem et Mme Rachida PERNOT,
- précise que cette convention sera conclue pour une durée d'un an, à compter du 1er Juillet 2015.

QUESTIONS DIVERSES

- a) Mrs. Jean-Louis Bathier et Joël Tissier font un compte rendu de la réunion concernant le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux organisé par le SIARCA en avril. Ils expliquent que le problème des cyanobactéries a été brièvement abordé.
- b) Le Maire évoque le problème des incivilités perpétrées depuis quelques semaines sur la commune. Il explique des plaintes ont été déposées dont une par la commune suite à la dégradation d'une partie du mur de l'entrée du cimetière.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.